



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil de cette municipalité, à la séance ordinaire tenue lundi le 1^{er} mars 2022, a présenté un projet de règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Résumé du projet de règlement :

- Les valeurs mises de l'avant par la Municipalité en matière d'éthique sont l'intégrité des employés municipaux; l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité; la prudence dans la poursuite de l'intérêt public; le respect et la civilité envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Municipalité et les citoyens, incluant lors des communications sur le web et les médias sociaux; la loyauté envers la Municipalité et la recherche de l'équité.
- Les règles prévues au présent Code ont pour objectifs de prévenir, notamment toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions; toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans le présent Code d'éthique et de déontologie et le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Le projet de règlement numéro 118-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adopté à la séance ordinaire du mardi 5 avril 2022 à 20 h au lieu ordinaire des séances, soit au 57, rue Laroche, Lanoraie.

Le projet de règlement est disponible pour consultation du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche, Lanoraie et sur le site Web de la municipalité au www.lanoraie.ca.

DONNÉ à Lanoraie ce 22 mars 2022.

Marc-André Maheu
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lanoraie, résidant à L'Assomption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public du projet de règlement numéro 118-2022 en affichant une copie entre 13 h et 14 h, le 22 mars 2022, à chacun des endroits suivants : hôtel de ville, église et sur le site Web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 mars 2022.

Marc-André Maheu,
Directeur général et greffier-trésorier